



Nationale Plattform Naturgefahren
Plate-forme nationale «Dangers naturels»
Piattaforma nazionale «Pericoli naturali»

Secrétariat de l'ONU/SIPC
Nations Unies
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10

Bienne, le 23 juin 2004

Concerne : Rapport national suisse sur la prévention des catastrophes

Madame, Monsieur,

Suite de la demande de Monsieur le Directeur Salvano Briceño en date du 17 février 2004, j'ai le plaisir de vous remettre ci-joint, au nom de la plate-forme nationale PLANAT, le rapport national suisse sur la prévention des catastrophes, à titre de contribution à la préparation de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Kobe, 18-22.01 2005)

Comme préconisé dans le plan général de soumission, nous avons choisis de privilégier les réponses et les analyses synthétiques. Nous nous tenons naturellement à disposition pour tout renseignement complémentaire quant au contenu des réponses indiquées.

Les informations fournies ont fait l'objet de consultations auprès de l'Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG), de l'Office fédéral de la protection de la population (OPP), ainsi que de la Direction pour le développement et la coopération (DDC).

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations

Florian Widmer
Secrétaire PLANAT

Annexes : - Rapport national suisse sur la prévention des catastrophes ;
- Documentation utile relative à la thématique abordée.

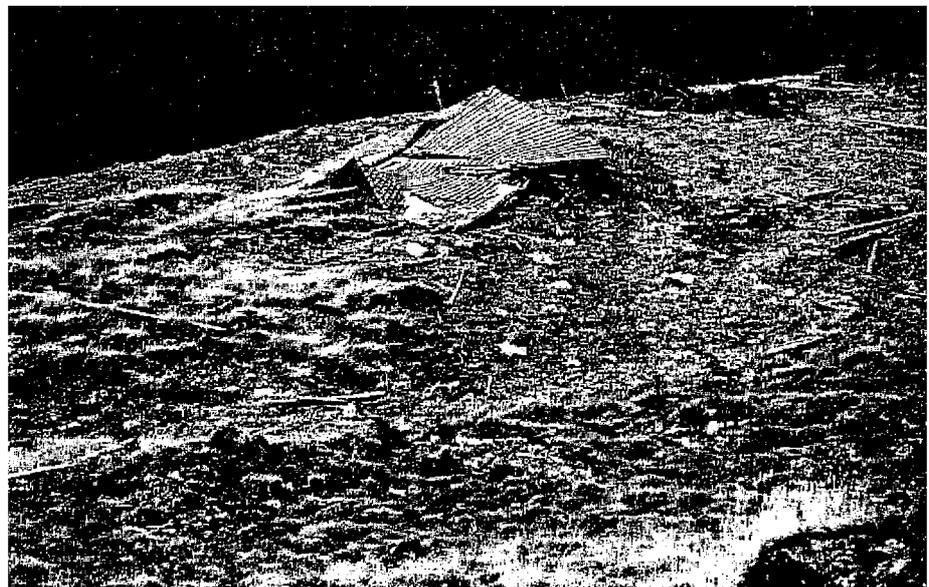
Copie à : Andreas Götz (Président PLANAT)

Dangers naturels

Recommandations

Prise en compte des dangers dus aux mouvements de terrain dans le cadre des activités de l'aménagement du territoire

1997



**Office fédéral de l'aménagement
du territoire (OFAT)**

**Office fédéral de l'économie des
eaux (OFEE)**



**Office fédéral de l'environnement,
des forêts et du paysage (OFEFP)**

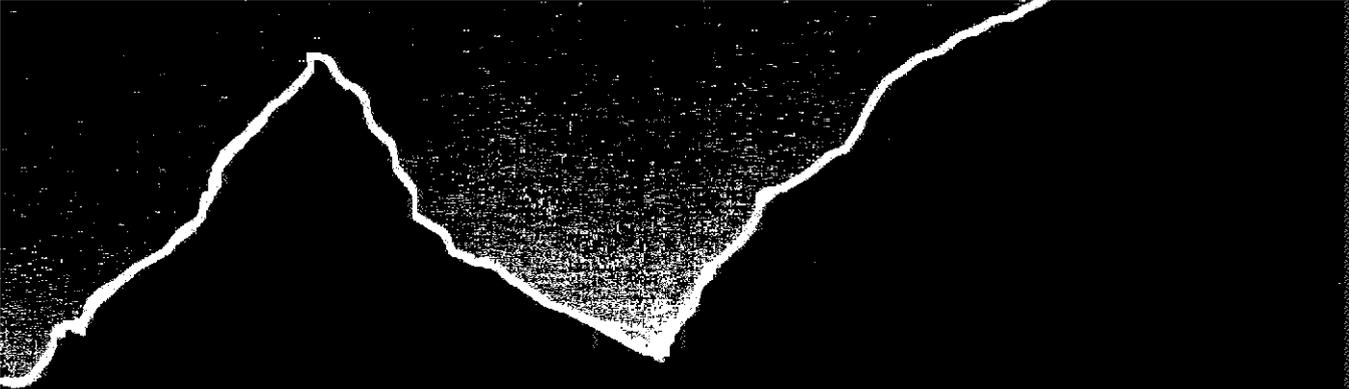
Recommandations

**Prise en compte
des dangers dus aux crues
dans le cadre des activités
de l'aménagement
du territoire**

**Office fédéral de l'économie
des eaux (OFEE)**

**Office fédéral de l'aménagement
du territoire (OFAT)**

**Office fédéral de l'environnement,
des forêts et du paysage (OFEFP)**



Sécurité et dangers naturels

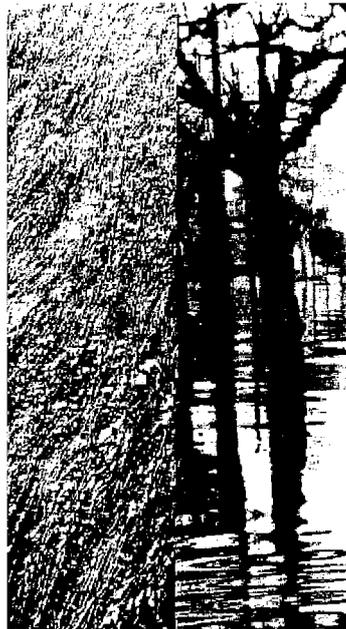
Nouvelle gestion des risques –
De la vision à la stratégie

Rapport d'activités 2001– 2003 de la
plate-forme nationale « Dangers naturels » PLANAT

PLANAT



PLANAT



Sécurité contre les dangers naturels

Concept et Stratégie

Approuvé lors de l'assemblée plénière de la PLANAT le 13 novembre 2002.



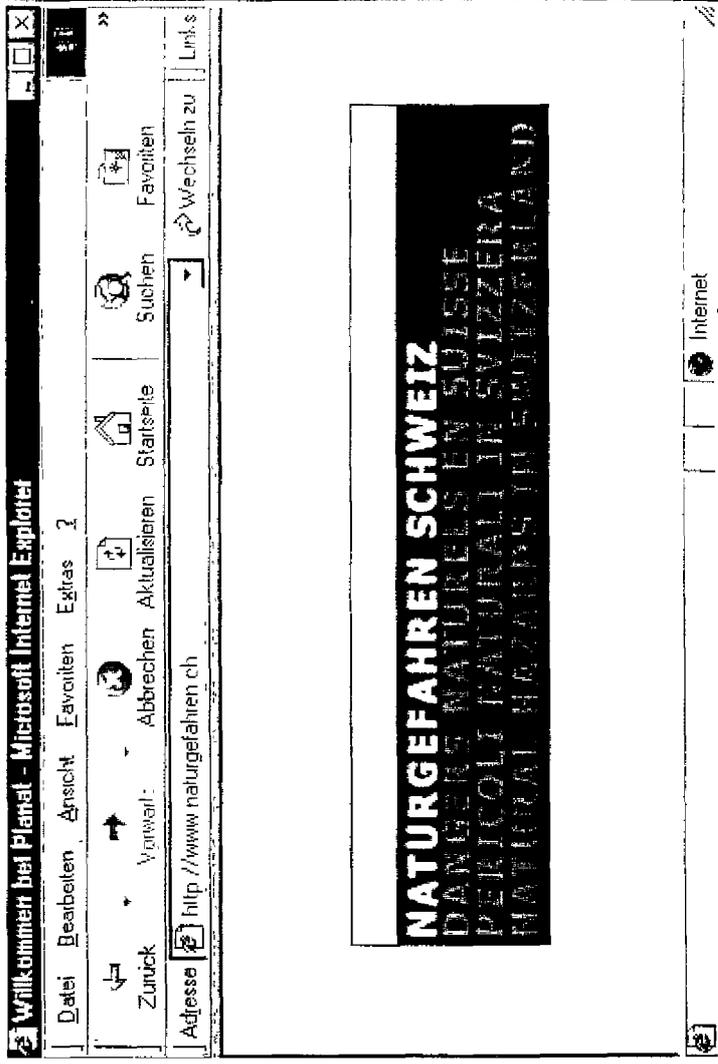
Série PLANAT 2/2004



Le risque sismique en Suisse et les mesures prises par la Confédération



Bundesamt für Wasser, und Geologie **BWG**
Office fédéral des eaux et de la géologie **OFEG**
Ufficio federale delle acque e della geologia **UFAEG**
Uffizi federal per aua e geologia **UFAEG**
Federal Office for v



PLANAT
Nationale Plattform Naturgefahren
Plate-forme nationale adangers naturels
Piattaforma nazionale Pericoli naturali
National Platform for Natural Hazards

min.ch
Tabellebericht 2001 - 2003 d. 1.1
Strategie PLANAT 2003 d. 1.1
Vision PLANAT 2002 d. 1.1
Präsentationen PLANAT 2003 d. 1.1
Adressen Naturgefahren 2004
Mar 2004

PLANAT
Nationale Plattform Naturgefahren
c/o BWG
Bundesamt für Wasser, und Geologie
Postfach
min.ch

IDNDR-Forum 1999



Schweiz 2002



Suisse 2002



Message from Switzerland

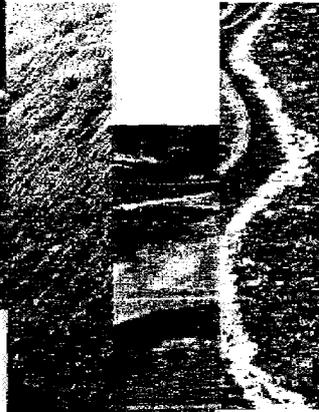
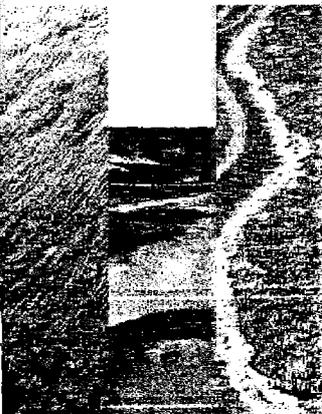
Climate Change
and Natural Hazards

Sicherheit vor Naturgefahren

Die Vision der PLANAT

Sécurité et Dangers Nat

La vision de la PLA



Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
Kobé-Hyogo (Japon), du 18 au 22 janvier 2005

**Plan général de soumission d'informations
et de rapports nationaux
sur la prévention des catastrophes**

Généralités

La « Stratégie et Plan d'action de Yokohama » a été adoptée lors de la Conférence mondiale sur les catastrophes naturelles de 1994 en tant que revue à moyen-terme des progrès réalisés au cours de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN, 1990-99).

Dans le sillage de la DIPCN, le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC) a coordonné une revue mondiale des initiatives de prévention des catastrophes publiée en 2002 sous le titre « Living with Risk » (« Cohabiter avec les aléas »).

Dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (CMPC) qui aura lieu à Kobé-Hyogo, au Japon, en janvier 2005, les autorités et les plates-formes nationales responsables de la prévention des catastrophes sont priées de bien vouloir fournir des informations relatives à la prévention des catastrophes naturelles dans leurs pays respectifs. Ces informations serviront à identifier les besoins et à dégager des recommandations en matière de politique générale qui seront soumises à l'approbation de la Conférence mondiale de janvier 2005.

La préparation d'un tel document d'information représente une opportunité de favoriser un effort conjoint entre les acteurs nationaux au sein du Gouvernement, la sphère académique et d'autres secteurs concernés par la prévention des catastrophes. **Nous encourageons donc diverses consultations avec les institutions spécialisées dans la gestion des catastrophes, la planification environnementale, l'éducation, les services météorologiques, les principales ONGs ainsi que les autres secteurs clés.**

Dans cet esprit, si votre pays ne dispose par hasard pas encore d'une plate-forme ou d'un réseau national pour la prévention des catastrophes, les présentes circonstances offrent l'occasion de mettre en place de tels mécanismes (ad hoc ou permanents) Pour de plus amples informations sur les plates-formes nationales pour la prévention des catastrophes, veuillez contacter M. Haris Sanahuja, du Secrétariat de l'ONU/SIPC (sanahuja@un.org).

La date de clôture pour la réception des informations mentionnées ci-dessus au Secrétariat de l'ONU/SIPC est fixée au **15 juin 2004** au plus tard. Les informations reçues après cette date seront mises à disposition lors de la Conférence, mais ne seront pas retenues pour l'élaboration des recommandations politiques.

Les informations reçues seront utilisées par l'ONU/SIPC pour l'élaboration de divers éléments d'information, y compris en tant qu'information nationale sur le site Web de l'ISDR. Nous vous prions, par conséquent, de bien vouloir nous informer si la diffusion de certaines informations fait l'objet d'une certaine restriction

Comment se servir de ce plan général pour préparer vos informations

Les informations devraient être présentées en fonction des sections suivantes (veuillez indiquer N/A là où aucune information n'est disponible). Pour chaque section, veuillez évoquer le statut actuel, les grandes difficultés rencontrées ou lacunes identifiées, ainsi que les défis à venir:

1. **Engagement politique et aspects institutionnels** (voir Annexe, composante 1)
2. **Identification des risques (y compris l'alerte précoce)** (voir Annexe, composante 2)
3. **Gestion des connaissances (éducation, recherche, information, sensibilisation du public)** (voir Annexe, composante 3)
4. **Applications/Instruments de la gestion des risques (techniques, sociaux, financiers, environnementaux)** (voir Annexe, composante 4)
5. **Préparation et gestion des situations d'urgence** (voir Annexe, composante 5)

6. **Bonnes pratiques en matière de gestion des risques** (voir Annexe, composante 6)
7. **Priorités pour la CMPC** (voir Annexe, composante 7)

L'introduction et les questions mentionnées dans chaque section sont destinées à vous servir de guide dans la présentation de vos informations. Là où aucune information n'est disponible, veuillez répondre à la question par N/A (information non disponible). Les réponses et analyses courtes sont encouragées. Si possible, veuillez citer les documents importants en la matière ou d'autres sources d'information sur le sujet traité

(Pour de plus amples détails, veuillez consulter « Framework for Guiding and Monitoring Disaster Risk Reduction » (*Cadre d'orientation et de suivi de la réduction/prévention des risques de catastrophe*) [<http://www.unisdr.org/dialogue/basicdocument.htm>] ou contacter le Secrétariat de l'ONU/SIPC.

Veillez faire parvenir vos informations au Secrétariat de l'ONU/SIPC si possible par voie électronique à : M Haris Sanahuja sanahuja@un.org ; Tel. +41-22-917 2808 et à Mlle Christel Rose rosec@un.org , Tel. +41-22-9172786

ou par fax au Secrétariat de l'ONU/SIPC, Nations Unies, Palais des Nations, CH-1211 Genève, Suisse, Fax : +41 22 917 05 63

Pour de plus amples information pour l'Afrique, veuillez contacter le Bureau de l'ONU/SIPC, Nairobi (Kenya): Tel.: +254 20 62 45 68 - Fax: +254 20 62 47 26 - E-mail ISDR-Africa@unep.org

Pour de plus amples information pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, veuillez contacter le Bureau de l'ONU/SIPC, San José (Costa Rica), Tel.. +506 224 11 86 - Fax: +506 224 77 58 - E-mail: eird@eird.org

Renseignements sur le responsable national qui fournit les informations

Nom et prénom: Florian Widmer

Poste: Secrétaire PLANAT

Organisation: Plate-forme nationale suisse dangers naturels PLANAT

Adresse: Office fédéral des eaux et de la géologie, rue du Débarcadère 20

Etat fédéré/Province:

Code postal: CH- 2501 Bienne

Pays: Suisse

Téléphone: 032/328 87 40

Fax: 032/328 87 12

E-mail: florian.widmer@bwg.admin.ch

Site web: www.planat.ch, www.bwg.admin.ch

Les informations fournies ont-elles fait l'objet de consultations avec d'autres institutions?

YES X

NO

Dans l'affirmative, veuillez les lister ci-dessous :

- Office fédéral des eaux et de la géologie

- Office fédéral de la protection de la population

- Direction pour le développement et la coopération

Composante 1 Engagement politique et aspects institutionnels

L'engagement politique, des institutions solides et la bonne gouvernance sont les principes clés susceptibles d'élever la prévention des risques de catastrophe au rang de priorité politique, d'y allouer les ressources nécessaires, favoriser sa mise en œuvre effective et la reconnaissance des responsabilités en cas d'échec, ainsi que de faciliter la mobilisation active de la société civile jusqu'au secteur privé. Du fait de son caractère pluridisciplinaire et multisectoriel, la prévention des catastrophes est au programme d'un grand nombre de diverses institutions et requiert, dans l'intérêt d'une mise en œuvre effective, une définition claire des rôles et des responsabilités à assumer ainsi qu'une coordination globale des activités.

- 1.1- Disposez-vous d'une politique, de stratégies et de législations nationales relatives à la réduction des risques de catastrophe?** Si oui, veuillez décrire dans quelle mesure les efforts nationaux en cours et les domaines prioritaires de la politique en question, ainsi que les mécanismes utilisés pour la mise en œuvre effective d'une telle politique et d'une telle législation, sont mis en application (et/ou veuillez fournir toute documentation importante a ce sujet)

Le Conseil fédéral a approuvé le 20 08 2003 une stratégie développée par PLANAT, destinée à l'amélioration de la « sécurité face aux dangers naturels ». Cette stratégie (version française) est disponible sous l'adresse suivante : http://www.planat.ch/ressources/planat_product_fr_367.pdf

Du point de vue législatif, il existe plusieurs lois sectorielles. Citons loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT, 22 juin 1979), la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (LACE, 21 juin 1991), la loi fédérale sur les forêts (LFO, 4 octobre 1991) et, plus récemment, la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPC, 4 octobre 2002). Le rapport PLANAT « Aspects juridiques des cartes de dangers » (2004) apporte des précisions sur ce sujet

D'une manière plus globale, la Confédération a publié un rapport sur sa politique de sécurité en 2000.

- 1.2- Votre pays dispose-t-il, en matière de réduction/prévention des risques de catastrophe, d'un organe national de coordination et de collaboration multisectorielle qui inclurait les Ministères chargés de la gestion des ressources en eau, de l'agriculture/utilisation du sol et aménagement du territoire, de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de la planification du développement et des finances?** Si oui, veuillez fournir des informations détaillées (nom, structure et fonction). *Veuillez fournir toute documentation utile*

Oui. La plate-forme nationale dangers naturels PLANAT a été créée en 1997, dans le but de la protection de la population et des biens contre l'influence des dangers naturels. Elle comprend 20 représentants issus de la Confédération, des Cantons, du milieu des assurances, de l'économie privée et de la recherche. Voir le « Rapport d'activités 2001-2003 » pour plus d'information quant à la structure, l'organisation et les tâches de la commission.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG, www.blw.admin.ch) s'occupe de l'avenir de la politique agricole et du développement de l'espace rural. L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (AEP, www.bwl.admin.ch) garantit quant à lui que la population suisse sera approvisionnée en biens et services d'importance vitale en cas de crise.

- 1.3- Existe-t-il des initiatives ou plans sectoriels qui intègrent les concepts de réduction (prévention) des risques dans leurs initiatives/domaines respectifs de développement (gestion des ressources en eau, réduction de la pauvreté, adaptation aux changements climatiques, éducation, planification du développement, etc.)?** Si oui, veuillez citer des exemples. Si la réponse est non, veuillez indiquer si votre gouvernement a l'intention d'incorporer la réduction (prévention) des risques de catastrophe aux activités de développement. Veuillez également évoquer les difficultés majeures rencontrées dans ce dernier cas de figure.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) oblige les Cantons à tenir compte des dangers naturels par une utilisation du sol adéquate. La base de cette évaluation consiste en l'établissement de cartes de dangers.

Les concepts de cartographie de dangers, issus des recommandations fédérales pour la prise en compte des dangers dus aux avalanches (1984), aux glissements de terrains (1997) et aux crues (1997) dans le cadre des activités de l'aménagement du territoire, ont donc une influence notable sur l'utilisation du sol et de l'espace pouvant même aller jusqu'à une interdiction de construire. Les changements climatiques sont pris en compte par le réexamen des périodes de retour.

- 1.4- La réduction des risques de catastrophe est-elle intégrée dans vos plans nationaux de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire de l'ONU, du Document Stratégique sur la Réduction de la Pauvreté (DSRP), des Plans d'action nationaux d'adaptation, des Plans nationaux d'action**

environnementale et du Plan de mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial sur le développement durable? Si la réponse est oui à l'un de ces cas de figure, veuillez fournir les coordonnées des personnes à contacter pour chacune des initiatives

Les aspects environnementaux et de développement durables sont assurés par l'Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage (OFEFP, www.buwal.admin.ch) Personne de contact Sibylle Vermont (sibylle.vermont@buwal.admin.ch, +41 31 322'85'47)

1.5- Votre pays dispose-t-il de codes en matière de pratiques et de normes de construction, codes qui prennent en considération les risques sismiques? Si oui, depuis quand? Veuillez également évoquer les difficultés rencontrées pour faire respecter de tels codes

Oui La nouvelle norme SIA 261 (2003, Action sur les structures porteuses), de la Société des Ingénieurs et des Architectes définit les paramètres constructifs à respecter (spectres de réponse), selon la zone d'aléa sismique et la classe de sol de fondation. Elle remplace la norme SIA 160 (1989) moins contraignante Voir sous l'adresse suivante : <http://www.bwg.admin.ch/themen/natur/f/index.htm>

1.6- Disposez-vous d'un budget annuel pour la réduction des risques de catastrophe? Si oui, un tel engagement est-il inscrit au budget national ou au budget d'un projet? A travers quelle(s) institution(s) ?

Au niveau national

- Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG, www.bwg.admin.ch), en ce qui concerne la prévention contre les dangers hydrologiques et géologiques
- Office fédéral de l'environnement de la forêt et du paysage (OFEFP, www.buwal.admin.ch), en ce qui concerne la prévention contre les avalanches et les chutes de pierres.
- L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP, www.babs.admin.ch), pour ce qui est des aspects d'intervention
- PLANAT qui est active au niveau stratégique

1.6- Le secteur privé, la société civile, les ONG, les milieux universitaire et scolaire, les médias prennent-ils part aux efforts de réduction des risques de catastrophe? Si oui, comment? Veuillez évoquer la nature de la coordination existant entre les efforts respectifs du gouvernement et de la société civile en matière de réduction des risques de catastrophe, ou les difficultés ou contraintes majeures dans la mise en œuvre effective d'une telle coordination

Le secteur privé contribue aux efforts de réduction des risques de catastrophes par l'action des assurances, les ONG par plusieurs associations telles que le FAN (= spécialistes dangers naturels, <http://www.fan-info.ch>), la KOHS (= Conférence pour la protection contre les crues) et l'AGN (= groupe de travail sur les dangers naturels géologiques) ; les Universités par des programmes d'études spécifiques, des masters ou des séminaires, et finalement les médias (presse écrite, radio et télévision) par la rédaction d'articles thématiques et la diffusion périodique d'émissions spéciales

Composante 2 Identification des risques

L'identification des risques est un domaine relativement bien défini doté d'un corps de connaissances suffisamment étendu sur les méthodes d'évaluation de l'impact des catastrophes et des risques relatifs à celles-ci. L'évaluation systématique des pertes et de l'impact social et économique des catastrophes, et notamment la cartographie des risques, sont essentielles pour savoir où intervenir. La prise en compte des risques de catastrophe dans les évaluations de l'impact environnemental est cependant encore loin d'être une pratique routinière. Par ailleurs, l'alerte précoce est de plus en plus définie comme un moyen d'information des pouvoirs publics et des autorités sur les risques imminents, elle est de ce fait essentielle pour des actions ponctuelles au moment opportun afin d'en réduire l'impact.

2.1- Votre pays a-t-il procédé à une cartographie/évaluation des aléas? Si oui, veuillez indiquer pour quel(s) aléa(s), quand a-t-elle été mise à jour, et à quelle échelle géographique s'applique-t-elle. Comporte-t-elle des informations sur les caractéristiques, l'impact, l'historique, l'approche aux aléas multiples? Quelles sont les institutions qui utilisent les résultats de l'évaluation des aléas? Qui peut avoir accès à ces résultats? (Veuillez fournir toute documentation utile)

Les Cantons ont le devoir d'établir des cartes de danger selon la législation fédérale en vigueur (LAT) et de les respecter dans le cadre de l'aménagement du territoire

Ce travail est toujours en cours, avec un degré d'avancement différent selon les Cantons et les Communes. Les échelles de représentation sont extrêmement variables. Cette cartographie concerne les

crues, les glissements de terrains et les avalanches. Certaines cartes concernent également les laves torrentielles et les zones de permafrost. Depuis 2004, la Confédération recommande l'établissement de cartes de microzonage sismique dans les zones où les enjeux socio-économiques le nécessitent.

2.2- Votre pays a-t-il procédé à des évaluations des vulnérabilités et des capacités? Si oui, veuillez décrire les méthodes utilisées, ainsi que les facteurs sociaux, économiques, matériels, environnementaux, politiques et culturels majeurs pris en compte dans ces évaluations (*ou fournir toute documentation utile ou les coordonnées de personnes à contacter*)

Oui. La vulnérabilité est un élément central pour l'évaluation des risques et des concepts de protection appropriés. Référence : Stratégie OFEG protection contre les crues (2001)

2.3- Votre pays dispose-t-il de mécanismes de surveillance des risques et de cartographie des risques? Si oui, qui en est responsable?

Voir au point 2.1. Les Cantons sont responsables de l'établissement des cartes de dangers, la Confédération assurant un rôle de supervision et de coordination.

2.4- Votre pays procède-t-il à une analyse systématique de l'impact et des pertes d'ordre socio-économique et environnemental après chaque catastrophe? Si oui, les résultats de ces analyses sont-ils disponibles?

- Chaque année, le WSL (institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage, Birmensdorf), www.wsl.ch publie un rapport général de tous les événements survenus et ayant provoqué des dégâts. Concernant l'année 2003, par exemple voir sous http://www.wsl.ch/media/Unwetter0304_04.pdf
- Pour des événements extraordinaires, des rapports spécifiques sont réalisés par la Confédération. Par exemple, l'OFEP a publié un rapport sur l'hiver d'avalanches 1999, tandis que l'OFEG a publié des rapports sur les intempéries survenues en 1987, 1993 et 2000.

2.5- Votre pays dispose-t-il de systèmes d'alerte précoce sur les catastrophes? Si oui, veuillez indiquer pour quel(s) aléa(s) et pour quelle(s) échelle(s) géographique(s). Avez-vous des exemples d'activation récente de ces alertes? Quelles sont les principales institutions associées au système en question? Veuillez indiquer tout enseignement significatif tiré quant à l'utilisation et la réaction du public aux alertes précoces émises.

- MétéoSuisse (www.meteosuisse.ch) assure un système d'alerte au niveau national et régional en ce qui concerne les risques météorologiques,
- L'OFEG en ce qui concerne le risque de crue au niveau des fleuves,
- L'ENA (institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches, Davos, www.slf.ch) en ce qui concerne le risque d'avalanche.
- La Centrale nationale d'alarme (CENAL, www.naz.ch) est l'organe technique de la Confédération pour les événements extraordinaires, tels que les risques nucléaires, les accidents chimiques, les ruptures de barrages et les chutes de satellites.

Composante 3 Gestion des connaissances

Gestion des informations et communication, éducation et formation, sensibilisation et recherche s'inscrivent tous dans le cadre de l'amélioration et de la gestion des connaissances relatives aux risques de catastrophe et à la réduction de ces risques. L'introduction des risques de catastrophe à tous les niveaux d'enseignement, une sensibilisation et des campagnes d'information efficaces auprès du public, l'engagement des médias dans la promotion active et la diffusion des connaissances, la mise à disposition de formations destinées aux communautés exposées aux risques et au personnel d'intervention et une recherche bien ciblée : tels sont les ingrédients nécessaires à l'entretien du corps de connaissances requis pour une prévention efficace des catastrophes.

3.1- Votre pays dispose-t-il de systèmes de gestion d'informations sur les risques de catastrophe (aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental)? Si oui, quel genre d'informations sur la prévention des catastrophes est disponible? Comment a-t-on procédé à la collecte des informations? Comment de telles informations sont-elles disséminées et qui en sont les bénéficiaires? (*Le cas échéant, veuillez indiquer les sources d'information*)

Les systèmes de gestion d'informations sont garantis par PLANAT, les offices fédéraux concernés (l'OFEG pour les risques hydrologiques et géologiques, l'OFEP pour les avalanches et les chutes de pierres, l'OFPP pour les aspects liés à l'intervention en cas de catastrophe), de même que les associations professionnelles (FAN, KOHS, assurances)

- 3.2- Les communautés académique et de la recherche de votre pays sont-elles en relation avec les institutions nationales ou locales intervenant dans la prévention des catastrophes?** Si oui, veuillez décrire les mécanismes utilisés pour le partage de l'information et fournir des exemples sur leur utilité et efficacité. Quelles sont les principales institutions dans le domaine académique et de la recherche se préoccupant de sujets liés à la prévention des catastrophes (veuillez en établir la liste, si possible, et indiquer ci-après comment leur travail de recherche est lié aux besoins de votre pays en terme de prévention des catastrophes)

Oui. La Suisse bénéficie de deux écoles polytechniques, financées par l'Etat. elles entretiennent également des contacts étroits avec le secteur de l'économie privée dans le cadre de travaux de recherche pluridisciplinaires. Les Universités (Genève, Lausanne, Fribourg, Berne, Neuchâtel, Bâle, Zurich, St-Gall, Lugano) et les Hautes-écoles spécialisées sont financées par les Cantons.

- 3.3- L'enseignement public propose-t-il des programmes d'éducation sur la réduction des risques de catastrophe dans votre pays?** Si oui, pour quelle(s) tranche(s) d'âge? Des éléments pédagogiques ont-ils été préparés pour appuyer les enseignants dans ce domaine? (veuillez joindre toute documentation utile)

Peu, mais la situation commence à s'améliorer au niveau universitaire (des 18 ans), où certaines filières se développent dans le domaine des dangers naturels. Des formations postgrades sont aussi orientées vers le risque et sa réduction. En revanche, au niveau scolaire (école obligatoire et lycée), pratiquement rien d'officiel n'est entrepris dans ce sens.

La protection civile et l'Armée suisse contribuent à la formation dans le domaine de l'intervention.

- 3.4- Des programmes de formation sont-ils proposés dans votre pays?** Si oui, veuillez les énumérer (avec, si possible, leur envergure et les populations visées). Y a-t-il des indices qui permettent de dire que ces programmes ont aidé à changer certaines pratiques à l'échelle locale et nationale?

Le CERG (centre d'étude des risques géologiques de l'Université de Genève, <http://www.unige.ch/hazards>), le GEOLEP (laboratoire de géologie de l'école polytechnique fédérale de Lausanne, <http://geolepwww.epfl.ch>), le CREALP (centre de recherche sur l'environnement alpin, Sion, www.crealp.ch) et le FAN organisent annuellement soit des cours postgrades, soit des cours de formation continue théoriques ou pratiques.

- 3.5- Quel genre de savoir et de sagesse traditionnelle locale intègre-t-on, dans votre pays, au sein des pratiques et des programmes de formation relatifs à la réduction des risques de catastrophe?**

La stratégie suisse requiert que les personnes touchées soient intégrées à l'élaboration des mesures de protection. Il faut respecter les expériences du passé et le savoir local.

Le risque zéro n'existe pas. Il convient donc d'accepter le risque résiduel et en informer la population concernée. Il faut encourager une véritable culture du risque par une gestion intégrale impliquant les aspects de prévention, d'intervention et de reconstruction de façon équilibrée et par le biais de mesures pluridisciplinaires. Il ne faut pas négliger les événements rares dans la prévention, comme, par exemple, les tremblements de terre qui représentent le risque naturel le plus élevé pour la Suisse. Il convient de favoriser le dialogue du risque entre tous les acteurs concernés.

- 3.6- Disposez-vous de campagnes ou de programmes nationaux de sensibilisation de la population à la réduction des risques de catastrophe?** Si oui, qui en sont les acteurs principaux? Comment les écoles et les médias sont-ils associés à ces programmes ou campagnes? Quels sont les groupes ciblés et comment procédez-vous à l'évaluation des programmes?

Peu. Certaines expositions thématiques sont lancées, par exemple, par les compagnies d'assurances ou instituts de recherche pour sensibiliser la population au risque de tremblement de terre (événement rare et donc souvent sous-estimé).

Au cours des 30 dernières années, 2/3 des communes ont subi des dégâts. Les événements récurrents eux-mêmes permettent de sensibiliser la population et les autorités.

Composante 4 Applications/Instruments de gestion des risques

Dans l'intérêt d'une réduction effective des risques de catastrophe, il est important d'établir des synergies entre les pratiques du développement durable et celles de la gestion des risques de catastrophe. Mais passer de l'analyse et de la connaissance des risques aux actions concrètes de réduction de l'impact est une démarche plutôt astreignante. Les idées et les pratiques en vigueur dans d'autres disciplines seront utilisées afin de compléter ce qui se pratique déjà dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe. Par exemple, des outils utiles à la gestion des risques ont

proliféré, notamment du fait de l'importance reconnue à la gestion de l'environnement, la réduction de la pauvreté et la gestion financière.

La gestion des ressources naturelles et environnementales figure parmi les moyens les plus connus pour réduire les risques d'inondation, contrôler les glissements de terrain (par la reforestation) et la sécheresse (par la conservation de l'écosystème). Des mesures d'ordre physique et technique comme les techniques de contrôle des inondations, les pratiques de conservation des sols, le renforcement des bâtiments ou la planification de l'utilisation des sols sont efficaces en matière de contrôle des aléas. Des instruments financiers comme les assurances ou les fonds ou obligations pour les catastrophes, permettent également de réduire l'impact des catastrophes.

4.1- Existe-t-il de bons exemples de pratiques liant la gestion environnementale et la réduction des risques de catastrophe dans votre pays (parmi les domaines-clés de la gestion environnementale figurent, par exemple, la gestion des zones côtières, des zones humides et des bassins versants, ainsi que la reforestation et certaines pratiques agricoles)? Si oui, veuillez indiquer dans quel(s) domaine(s). (Veuillez fournir toute documentation ou référence utile)

Oui. Exemple de la gestion intégrée du risque de crue, notamment par reforestation du bassin versant et renaturation du cours d'eau. Le rôle protecteur de la forêt en ce qui concerne le danger d'avalanche et de glissements de terrain est reconnu depuis longtemps et intégré dans les mesures de protection. Pour davantage d'informations, voir www.planat.ch, www.bwg.admin.ch

4.2- Utilisez-vous, dans votre pays, des instruments financiers pour réduire l'impact des catastrophes (ex. assurance/réassurance, fonds Catastrophe, micro-crédit, fonds communautaires, etc.)? Si oui, veuillez indiquer quels sont ces instruments, quand ont-ils été mis en place, qui les gèrent et qui y a droit.

Oui. La prévention est une tâche commune de la Confédération, des Cantons, des Communes, du secteur privé et des associations professionnelles.

En particulier les Etablissements cantonaux d'assurances (ECA) permettent de couvrir les dégâts dus aux crues, aux mouvements de terrains, aux incendies et à la grêle. Pour le cas des tremblements de terre le Pool suisse met à disposition 2 milliards de CHF, deux fois par année, pour un événement d'intensité supérieure à VII EMS.

4.3- Veuillez fournir des exemples bien précis de mesures ou de programmes techniques de réduction des risques de catastrophe mis en oeuvre dans votre pays (voir études de cas plus bas).

Mesures en 7 points de la Confédération pour la réduction du risque de tremblement de terre (pour la période 2001- 2004). 3^{ème} correction du Rhône, correction de la Linth

Composante 5 Préparation et planification des situations d'urgence

La préparation et la gestion des urgences ont également été utilisées comme un moyen de réduire les pertes humaines causées par les effets directs ou indirects des catastrophes. Tout système bien préparé doit, en principe, être informé de manière effective par les alertes précoces, doté de plans nationaux et locaux d'évacuation et d'urgence régulièrement testés, muni de systèmes de communication et de coordination ainsi que d'infrastructures logistiques et de fonds d'urgence. Une attention toute particulière doit être accordée à la préparation au niveau local, notamment au niveau communautaire, y compris la formation, étant donné qu'elle représente le moyen le plus efficace de réduire les pertes en vies humaines et de moyens d'existence.

5.1- Disposez-vous de plans d'urgence contre les catastrophes? Ces plans ont-ils été conçus à la fois pour le niveau national et communautaire? Si oui, veuillez indiquer ses composantes majeures, et qui est chargé de l'activation de ces plans. Sont-ils mis à jour tous les ans? Ces plans d'urgence ont-ils été déjà activés dans le passé? Si oui, quels ont été les résultats constatés?

- Les niveaux communal et cantonal est responsable de l'élaboration des plans d'urgence
- Le niveau cantonal doit soutenir les communes avec des ressources supplémentaires (protection civile) Des plans de secours sont établis
- Le niveau fédéral permet l'engagement de l'Armée, en ce qui concerne l'intervention.

5.2- Votre gouvernement a-t-il mis en place des fonds d'urgence pour la réponse aux catastrophes, et disposez-vous d'infrastructures nationales ou communautaires de stockage des articles de secours d'urgence, notamment les vivres, les médicaments et les tentes/abris? Si oui, veuillez fournir quelques détails

Les fonds éventuels peuvent être mis à disposition par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OAP). Les infrastructures sont placées sous la responsabilité de la protection civile.

5.3- Qui est responsable de la coordination de la préparation à la réponse aux catastrophes? L'organe de coordination est-il doté de ressources humaines et financières suffisantes? Veuillez émettre un commentaire sur l'efficacité du travail de coordination effectué jusqu'ici.

La question de la responsabilité entre Communes, Cantons et Confédération dépend de l'ampleur de la catastrophe. Au niveau fédéral, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) est responsable du domaine de la prévention. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) étant quant à lui responsable du domaine de l'intervention. Les moyens de la protection de la population sont quant à eux coordonnés au niveau cantonal.

Composante 6 : Appel pour l'identification de bonnes pratiques en matière de gestion des risques de catastrophe

Sur la base de l'analyse effectuée et de l'information fournie, veuillez indiquer au moins deux (2) exemples de mise en œuvre réussie d'activités de réduction des risques de catastrophe dans votre pays (aux niveaux local, national ou régional). Tout projet ou expérience communautaire, politique nationale, exemple d'interaction entre différents secteurs sont les bienvenus. Veuillez limiter l'information à une page maximum pour chaque exemple en indiquant notamment le(s) domaine(s) d'activité, les institutions et acteurs concernés, la durée et l'impact des activités menées, les enseignements tirés, et préciser si l'exemple en question a été éventuellement reproduit ailleurs. Nous serions reconnaissants si vous pouviez nous diriger vers des informations ou organisations intéressantes sur l'Internet.

Voir au point 4.3 et documents annexés à l'envoi du rapport par courrier.

Composante 7: priorités pour la Conférence mondiale de janvier 2005

Quelles sont, à votre avis, les sujets prioritaires devant faire l'objet de recommandation spécifique lors de la Conférence mondiale de janvier 2005 en vue de promouvoir et renforcer les politiques et pratiques nationales de réduction des risques et de la vulnérabilité aux aléas naturels et technologiques? Veuillez énumérer d'autres domaines thématiques ou points de discussion spécifiques qui vous semblent importants pour améliorer l'efficacité de la réduction des risques de catastrophe dans votre pays.

Veuillez également indiquer toute expérience ou projet particulier que votre pays souhaiterait exposer ou présenter lors de la Conférence mondiale.

Il convient de considérer les deux questions centrales suivantes

- A) Que peut-il se passer ?
- B) Comment pouvons-nous nous protéger ?

- Sans **analyse du danger** et appréciation des risques, il n'est pas envisageable de réaliser un concept de protection durable. Les dangers naturels doivent absolument être considérés de façon **intégrale**, et non plus de façon sectorielle.
- Il est nécessaire de prendre en compte la réalité des dangers naturels par une utilisation efficace de l'espace, ainsi que par l'utilisation de concepts de protection flexibles.

Deux expériences de concepts de protection pourraient être digne d'intérêt :

- Les mesures constructives effectuées à Brigue, avec comparaison des dégâts survenus lors des intempéries de 1993 et 2000
- Le projet de correction du Rhône. Le potentiel de dégât pour une période de retour de 300 ans est estimé à 6,4 milliards de CHF
- La protection contre le risque de tremblement de terre. Le potentiel de dégât, pour la ville de Bâle et une période de retour de 475 ans, est évalué quant à lui à 60 milliards de CHF



Humanitarian Aid

UN/ISDR
Mr Salvano Briceño
Palais des Nations
8-14 Avenue de la Paix
1211 Genève 10

March 12, 2004

Kobe World Conference on Disaster Reduction / Draft Goals and Targets

C

With regard to the forthcoming 2005 Kobe Conference, Helena recently sent two documents for comments to my colleague, Mr Markus Zimmermann. As already mentioned to you in his e-mail of March 5, 2004, Mr Zimmermann wanted to share his views with colleagues within SDC (i.e. Franz Stoessel, myself and others).

Unfortunately, we are, at present, not in a position to substantially contribute to the papers, particularly to the one entitled "Draft goals and targets for disaster risk reduction," a document we consider to be the key document for the Conference and for the work ahead. This for the following reasons :

We do consider the 7 goals set as common sense goals and very close indeed to be a repetition of what is said already in the 1995 Yokohama Strategy. According to us, in this fundamental document, an essential aspect is missing, mainly the achievements made during the last decade. Hence, the rationale for the selection of the 7 goals is missing, that must be part of the document. Indeed so, since we do consider the 7 goals as the basis for any further comment. Additionally, we believe that the targets are somewhat taken out of context and give the feeling that they have been arbitrarily chosen. We therefore suggest that, in view of the very different conditions existing in various countries, more realistic targets be chosen, targets which can be reached either by a number of countries or by the international community, and/or by any other given entity.



We are seriously concerned by these issues regarding the work that still has to be completed on the way to Kobe in order to provide the Conference with the needed substantive inputs based on hard real facts. We urge you therefore to be much more specific and to the point by making use, among others, of the immense amount of information that the IDNDR and now ISDR Secretariats have gathered over the years. You have to be in a position to provide the international community with the solid reality on disaster reduction which will then become the building block for scientific inputs. Failure to do so will definitely put into jeopardy the overall quality of Kobe as well as further projects. I therefore urge you to ask your staff to produce what is now still missing.

With my best regards

Swiss Agency for Development
and Cooperation (SDC)

Marco Ferrari
Deputy Head of Department